

**CSC est impliquée dans le DON DU CERVEAU, membre fondateur de L’ASSOCIATION et de la BIOBANQUE NEURO CEB :**

* **Un don post mortem possible pour tous, un geste généreux, nécessaire et indispensable pour la science ainsi que pour faire avancer la recherche médicale.**
* **Totalement GRATUIT pour les adhérents CSC, il consiste à prélever le cerveau par une discrète incision sur l’arrière du crâne, qui reste invisible à l’œil nu, et dans un respect déontologique des manipulations du corps du défunt et de son intégrité.**
* **Placé sous l’autorisation du Ministère de la Recherche et de l’Enseignement Supérieur, la procédure de collecte est contrôlée par un comité de protection des personnes qui en assure l’anonymat. Le don est numéroté et anonymisé.**
* **Une structure unique soutenue par l’Hôpital de la Pitié-Salpêtrière et un réseau de neuropathologistes réparti sur toute la France (14 CHU).**
* **Une partie associative constituée d’associations de patients et une partie hospitalière qui gère le Centre de Ressources Biologiques, sous l’autorité, le contrôle et la validation d’un Conseil Médico-Scientifique.**
* **Le prélèvement réalisé, l’échantillon est anonymisé et divisé en 2 parties. Une partie permet de préciser le diagnostic, l’autre partie est échantillonnée et conservée à l’unité centrale de la Biobanque de l’hôpital de la Pitié-Salpêtrière.**
* **Le cerveau est ensuite conservé à la Biobanque, et mis à la disposition des chercheurs, qui conduisent des recherches sur les maladies neuro-évolutives, et proposent des projets scientifiques pour trouver de nouvelles approches thérapeutiques (traitement, médicament,…).**
* **Le DON du CERVEAU permet de comprendre les mécanismes biologiques qui amènent au développement des ataxies, de confronter des hypothèses scientifiques à la réalité, de rechercher de nouveaux biomarqueurs pour favoriser l’émergence de nouveaux traitements.**
* **Il permet de faire des comparaisons entre les tissus humains non atteint et pathologique, par des techniques de microscopie ou d’analyse génétique, afin d’identifier les lésions et les mutations.**

**L’INSCRIPTION et le CONSENTEMENT**

* **L’INSCRIPTION s’effectue sur la base d’un questionnaire médical, envoyé par la coordinatrice de l’association Neuro CEB sur simple demande.**
* **Le CONSENTEMENT est signé par le donneur ou un proche témoignant de la volonté du malade. Il est révocable et modifiable sans délai et à tout moment. Le donneur en reste le seul décideur.**
* **Le questionnaire confidentiel est validé par le médecin coordonnateur, et le formulaire appelé « autorisation de prélèvement post mortem » est retourné au donneur. Il peut être complété dans le temps.**
* **Le CONSENTEMENT signé est enregistré dans une base de données sécurisée. Le donneur reçoit un dossier comportant les instructions à suivre au moment du décès par ses proches et son médecin. Les proches restent les seuls déclencheurs de la démarche de DON.**
* **Une carte de donneur nominative lui est remise avec les coordonnées et le numéro de téléphone de la coordinatrice à contacter.**

**LE PRELEVEMENT**

* **Le PRELEVEMENT devant-être réalisé dans le délai le plus court après le décès, une astreinte est assurée 7 jours sur 7.**
* **Il suffit d’appeler la coordinatrice de Neuro CEB qui reste en lien avec les proches, qui coordonne et s’occupe de toutes les démarches.**
* **Elle se charge de vérifier que les obligations administratives sont bien remplies, prévient l’équipe de neuropathologies la plus proche du lieu du décès et organise le transport vers le centre de prélèvement.**
* **Une fois le prélèvement effectué, le corps du défunt est restitué à la famille à l’adresse précisée par celle-ci, puis organise les funérailles selon ses souhaits. Le prélèvement n’entraine aucun surcoût.**
* **Tous les frais inhérents au don du cerveau sont pris en charge par CSC (transports aller, retour et prélèvement). CSC versant une dotation annuelle de recherche à l’association Neuro CEB, couvrant les frais de structures et de prélèvement.**
* **Ces frais n’incluent pas les frais de mise en bière, les soins de conservation et de présentation, qui relèvent des frais des funérailles.**

**VOUS SOUHAITEZ DEVENIR DONNEUR, PRENDRE CONTACT AVEC :**

**Marie-Claire ARTAUD Tél : 01.42.17.74.19**

**Mail :** [**marie-claire.artaud@neuro.ceb.org**](mailto:marie-claire.artaud@neuro.ceb.org)

**Association Neuro CEB-Plateforme de Ressources Biologiques**

**Hôpital de la Pitié-Salpêtrière**

**47, Boulevard de l’Hôpital 75615 Paris cedex 13**